

# «Solidarité paysans»

## Accompagner les familles pour sortir de la crise

Les précédents numéros de la revue diocésaine ont abordé les difficultés actuelles de la filière agricole ; le mouvement «Chrétiens en monde rural» a alors souhaité souligner l'action menée depuis de nombreuses années par l'association «Solidarité paysans» dans l'accompagnement d'agriculteurs en difficulté. Louis Guiheneuf, Jean-Yves Guillaume et François Carré, bénévoles, ont accepté de présenter leur action dans le Morbihan au sein de cette structure nationale qui accompagne chaque année 3000 familles et permet à 70% de ceux qui leur font appel de se maintenir dans leur emploi.

« C'est toujours l'agriculteur qui nous appelle » explique François Carré, en introduction. Le SOS lancé par ces hommes en détresse a parfois été soufflé par un assistant social mais, pour l'association, la démarche doit venir de l'agriculteur : exprimer ses problèmes est déjà un premier pas. Le second est alors un rendez-vous avec le salarié de «Solidarité paysans», qui est toujours accompagné d'un bénévole (souvent agriculteur lui-même ou retraité), ce dernier est un soutien, un médiateur entre l'agriculteur en difficulté et le technicien. Puis ils se rendent sur l'exploitation. «Il y a souvent un facteur déclenchant : interdit bancaire, problème avec les fournisseurs... Un problème concret incite l'agriculteur à prendre contact avec l'association, ensuite, la globalité de la situation apparaît ; «Solidarité paysans» permet de prendre du recul et de voir l'ensemble du problème» poursuivent François Carré et Louis Guiheneuf.

L'originalité de l'association (créée à l'initiative des membres de la Confédération Paysanne et de Chrétiens en monde Rural) est de prendre la situation dans sa totalité en tenant compte de la famille et de ne pas élaborer un projet pour les personnes mais de les encourager à imaginer elles-mêmes leur avenir. Le binôme de l'association présente les droits sociaux, économiques auxquels l'agriculteur peut prétendre. Il réalise un diagnostic social, économique, technique, et accompagne le traitement de la dette auprès des créanciers. L'association prend fait et cause pour lui, en toute indépendance des banques, coopératives, MSA...

Les règles de base sont la confidentialité, la relecture des dossiers par un collège départemental et la supervision d'un psychologue, surtout quand les difficultés rejailis-

sent sur l'équilibre familial. Parfois une table ronde est organisée avec les créanciers, les banques, les fournisseurs...

Il est important dans ces situations de remettre du lien, de rompre l'isolement, car les risques sont multiples : alcoolisme, tentative de suicide, éclatement des GAEC, de la structure familiale, « burn out ». Louis Guiheneuf poursuit : «Il faut déculpabiliser l'agriculteur, car souvent, même s'il a fait une erreur dans des choix stratégiques ou techniques, les transformateurs, les banquiers mettent une telle pression qu'il n'est pas possible de s'en sortir seul».

Toutes sortes d'exploitations sont touchées. Il s'agit souvent d'une accumulation de choses : une trésorerie fragile, des problèmes climatiques, ou sanitaires sur le troupeau...

« Solidarité paysans » fonctionne grâce à un collège départemental de 12-15 bénévoles qui analysent les dossiers et organisent l'accompagnement, ils préparent également des rencontres avec des élus et des acteurs de la filière (actuellement l'association participe à la cellule de crise mise en place par le préfet). Son financement est assuré par la cotisation des bénévoles et des personnes accompagnées, par des subventions de la Région, des départements, de la MSA, de la Fondation Abbé Pierre, de communes, d'entreprises... Elle vient d'être reconnue d'intérêt général.

En 2015, en Morbihan, 51 familles ont été accompagnées, parmi elles 29 étaient de nouveaux appels.



### Quelques dates :

**Années 70** : lutte contre l'intégration.

**1986** : création de l'association de défense et de solidarité des agriculteurs en difficulté. Actions pour empêcher les ventes aux enchères de fermes.

**1989** : extension des dépôts de bilan aux agriculteurs : accompagnement des paysans face aux mandataires.

**Années 90** : crises porcines.

**2001** : l'association devient « Solidarité paysans » et se dote d'un bureau actif.

**2005-2007** : régionalisation et détachement de temps salarié pour le Morbihan.

**2012** : un salarié permanent.

**Contact dans le Morbihan :**

**02 97 67 51 33**

[bzh-morbihan@solidaritepaysans.org](mailto:bzh-morbihan@solidaritepaysans.org)

« Ma structure était trop importante et je n'avais pas assez d'expérience au niveau technique... Après des échanges insatisfaisants avec divers organismes, j'ai contacté Solidarité paysans... Le suivi de l'association a servi de caution technique pour l'adoption d'un plan de redressement judiciaire qui m'a permis sur une quinzaine d'années de faire évoluer ma production. Je me suis senti soutenu ».

« Même si nous n'avons pas pu sauver l'entreprise, c'est l'association qui nous a donné les meilleures informations. Quand les autres organismes ne nous parlaient que de chiffres et de vente, les bénévoles de Solidarité paysans prenaient en compte l'aspect humain ».